

18 septembre 2025
Volume 48, numéro 1

Mot de la présidente



LE LIEN

Et voilà, l'année est lancée !

La rentrée scolaire est déjà derrière nous depuis près de quatre semaines – un peu plus pour les enseignantes et enseignants de la formation professionnelle. Pourtant, tout cela semble encore tout récent. La tenue spéciale de la rentrée est rangée, la photo scolaire est prise, la rencontre de parents appartient déjà au passé.

Vous avez retrouvé vos collègues, échangé les souvenirs de l'été et accueilli de nouveaux membres dans vos équipes, ces collègues qui partageront avec vous les hauts et les bas de l'année, qui seront témoins de vos réussites et présents pour vous soutenir lorsque les défis se manifesteront.

Bien sûr, vous avez fait la connaissance de celles et ceux qui occuperont une grande place dans votre esprit au cours des mois à venir. Ces 14, 20, 26 ou 32 élèves — jeunes ou adultes — qui seront votre source de motivation, pour qui vous imaginerez des activités d'apprentissage, mobiliserez votre créativité, et incarnerez une figure de référence, au moins jusqu'en juin... et peut-être bien au-delà.

Septembre, c'est aussi le temps de la confection de la tâche. Les processus de consultation, tant collectifs qu'individuels, sont en cours. Des documents d'information ont été transmis cette semaine aux personnes déléguées et sont disponibles sur le site web du Syndicat. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question. Nous offrons également des formations sur mesure, selon vos besoins.

L'année qui débute s'annonce une fois de plus riche en défis : composition complexe des groupes, ressources parfois insuffisantes pour soutenir les élèves en difficulté, pénurie de personnel, impacts des compressions budgétaires ou effets des lois adoptées l'an dernier.

Malgré tout cela, gardez le cap sur l'essentiel, cette flamme qui vous a menés vers l'enseignement, cette volonté sincère de faire une différence dans la vie de vos élèves. Accordez-vous le droit à l'équilibre, soyez indulgents envers vous-mêmes et prenez soin de votre bien-être.

Le SEBF sera là, à vos côtés. Cette année, nous mettrons particulièrement l'accent sur des enjeux cruciaux, tels que la **violence dans les milieux de travail**, le **droit à la déconnexion** et la **valorisation de la profession enseignante**.

Nous espérons également que la nouvelle ministre de l'Éducation, Mme **Sonia LeBel**, saura se montrer à l'écoute du personnel enseignant et démontrer que l'éducation est réellement une priorité pour ce gouvernement.

Je vous souhaite une excellente année syndicale, remplie de solidarité, de sens et de petites victoires collectives.

Et je vous donne rendez-vous le **jeudi 9 octobre** pour notre **4 à 7 des enseignantes et des enseignants**. Une belle occasion de se retrouver, d'échanger et de lancer ensemble cette nouvelle année.

Sonia Laliberté
Présidente du SEBF

QUI FAIT QUOI AU SEBF?

Présidente Sonia Laliberté

- Représentation officielle du syndicat
- Représentation politique des membres
- Préparation du projet de plan d'action annuel
- Participation aux instances (FSE, CSQ), comités et réseaux (FSE, CRT, etc.)
- Animation des réunions du CA, du CD, du CE et de l'assemblée générale
- Application des conventions collectives
- Journal syndical Le Lien
- Relation avec les médias
- Éducation des adultes
- Formation professionnelle
- Tâche enseignante
- Organisation scolaire, contrats, liste de priorité
- Stages
- Équité salariale

1re vice-présidente Marie-Andrée Carisse

- Représentation politique des membres
- Participation à diverses instances, comités et réseaux
- Dossier des EHDAA
- Page Facebook
- Application des conventions collectives
- Tâche enseignante
- Organisation scolaire, contrats et liste de priorité
- Francisation secteur jeunes
- Relève syndicale

2e vice-présidente Sonia Boisvert

- Responsabilité des dossiers pédagogiques (Régime pédagogique, LIP, évaluation, programmes, etc.)
- Grille-matières
- Participation à diverses instances et comités
- Conseil d'établissement
- Aide à la classe
- Mentorat
- AGEE
- Perfectionnement
- Promotion par matière (déroulage)
- Formation continue

Trésorière Nathalie Bourgeois

- Perception des contributions et du droit d'entrée des membres et des autres revenus ou dons
- Tenue de la comptabilité, approuvée par le syndicat
- Signature des chèques, conjointement avec la présidence
- Préparation du budget annuel, conjointement avec la présidence
- Présentation du rapport financier annuel

Conseillère syndicale Camille Beauchemin

- Service-conseil aux membres du SEBF
- Application des conventions collectives, lois et règlements
- Participation à différents comités (CRT) et réseaux
- Droits parentaux et retraits préventifs
- Régime de retraite
- Assurance-emploi
- Assurances collectives
- Congés de maladie, invalidité
- Santé et sécurité au travail
- Grievs et arbitrages
- Rémunération
- Scolarité, classement, autorisation d'enseigner
- Ancienneté et expérience
- Congés sans traitement
- Congés spéciaux (décès, déménagement, mariage, obligations familiales, etc.)
- Programme d'aide aux employés (PAE)

Employées de bureau Marie-Ève Girard Sophie Bergeron

Marie-Ève Girard
Sophie Bergeron



I R I S

préparez-vous à une excellente année scolaire!

ÉCONOMISEZ 150 \$ sur des lunettes de prescription et plus encore!* Utilisez le code d'accès : **FSEFSE**

[INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE](#)

Compensation pour dépassement d'élèves pour 2024-2025

Si vous avez eu un dépassement d'élèves pour l'année scolaire 2024-2025, vous aurez reçu votre compensation sur la paie du 26 juin ou du 10 juillet.

Si vous n'avez pas reçu de compensation alors que vous étiez en dépassement d'élèves ou si vous croyez que le montant que vous avez reçu est inexact, communiquez avec moi afin que je puisse vérifier et clarifier la situation **avant le 30 septembre prochain.**

Par Marie-Andrée Carisse, vice-présidente



Changement d'adresse à la suite d'un déménagement

N'oubliez pas d'aviser Beneva, le Centre de services et le Syndicat.

À la suite d'un déménagement, il est essentiel de mettre à jour votre adresse afin d'assurer la continuité de vos protections et de vos communications :

1. **Au Syndicat** : En communiquant avec le secrétariat au 819-809-2206 ou par courriel au secretariat@sebf-csq.ca;
2. **Beneva (assureur)** : Vous devez également mettre à jour votre adresse directement dans votre **Espace client Beneva**. Cette étape est indispensable pour recevoir vos documents d'assurance, vos relevés fiscaux et toute autre communication pertinente.

⇒ **Pour effectuer le changement auprès de Beneva :**

Connectez-vous à votre Espace client : beneva.ca/connexion;

Accédez à votre profil et sélectionnez l'option « Changer votre adresse ».

En cas d'oubli, vous pourriez **ne pas recevoir certaines informations importantes** concernant votre régime d'assurance, vos factures ou vos remboursements. Merci de faire le nécessaire rapidement après votre déménagement.

Nous en profitons pour ajouter que, pour des raisons de confidentialité et d'accessibilité, nous vous recommandons d'utiliser une adresse courriel personnelle dans vos dossiers d'assurance, car une adresse professionnelle appartient à votre employeur.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Camille Beauchemin.

Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale

À mettre à l'agenda—représentants du comité de perfectionnement école

Une rencontre virtuelle est en préparation pour accompagner et outiller les représentants du comité de perfectionnement école.

Différents sujets y seront abordés :

- * Différence entre le comité central de perfectionnement et le comité local:
 - Différences / compositions;
 - Rôle de chacun des comités;
- * Perfectionnement collectif / perfectionnement individuel;
- * Documents pertinents pour les enseignants;
- * Allocation des groupes GPAÉ.

Choisissez la date qui vous convient!

Par Sonia Boisvert, 2^e vice-présidente

Dates des rencontres virtuelles*

23 septembre	11 h 30 à 12 h 30
1 ^{er} octobre	16 h 15 à 17 h 15
10 octobre	10 h à 11 h

*Le lien Zoom a été transmis par courriel aux personnes concernées.

Une invitation du Syndicat
de l'enseignement des Bois-Francs

**C'EST
L'HEURE DU
QUATRE À
SEPT!**



Le 9 octobre 2025 •
Complexe Évasion
19, boul. des Bois-Francs Sud

INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE PERSONNE
DÉLÉGUÉE **AVANT LE 25 SEPTEMBRE, À 17 H.**

**Plusieurs prix de présence
à gagner!**

SCOLARITÉ

L'importance d'acheminer dès maintenant tous les documents au Centre de services scolaire

Il est fondamental **d'acheminer dès maintenant les diplômes et relevés de notes au Centre de services scolaire afin que l'analyse de votre scolarité, de votre classement et de votre reclassement soit effectuée correctement et selon les délais prévus.**

1. **Acheminer l'ensemble des diplômes et des relevés de notes de tous les établissements d'enseignement**, incluant le niveau secondaire pour les personnes ayant effectué leurs études au Québec et au Canada.

⇒ Pour les personnes en provenance de tous les autres pays, transmettre les documents officiels et complets de toute leur scolarité, incluant les niveaux équivalents au primaire. La traduction en français des documents, le cas échéant, accélère les processus.

2. **Transmettre des documents officiels en provenance des registraires ou des organismes dûment mandatés qui sont dépositaires du droit d'émission.** Le document doit être certifié conforme par un sceau qui en fait foi avec la date d'émission. Minimalement, s'assurer que les documents remis sont bien reçus (avec la date de réception) par le Centre de services scolaire et reconnus conformes par ce dernier.

L'absence d'un ou de plusieurs documents (diplômes **et** relevés de notes) peut **mettre en péril sérieusement tout versement de rétroactivité** à la suite d'erreurs commises par le Centre de services scolaire lors du classement ou du reclassement qui découle de l'évaluation de la scolarité.

Source: FSE

Mesures temporaires concernant l'assurance-emploi 2025

Le gouvernement fédéral a annoncé la prolongation de la mesure temporaire relative à la hausse artificielle des taux de chômage qui devait initialement prendre fin le 12 juillet 2025. réduire le nombre de meilleures semaines utilisées pour le calcul du taux de prestations (entre 14 et 20 meilleures semaines plutôt que 22).

Ainsi, pour toutes les demandes de prestations débutant entre le 6 avril et le **11 octobre 2025**, les taux de chômage régionaux utilisés pour déterminer l'accès aux prestations d'assurance-emploi et leur durée sont augmentés artificiellement. Il est donc possible, dans une région où le taux de chômage est bas, de se qualifier avec seulement 630 heures assurables et d'obtenir jusqu'à quatre semaines de prestations supplémentaires. Cette modification des taux de chômage fait également en sorte de

Le 5 septembre dernier, le gouvernement fédéral a également annoncé que les deux mesures temporaires (suppression du délai de carence et non-étalement des sommes reçues en fin d'emploi), qui devaient initialement prendre fin le 11 octobre 2025, seront maintenus jusqu'au 11 avril 2026.

Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale

Suivez l'actualité du SEBF sur notre page Facebook.



Mesures pour les enseignantes et enseignants retraités Année scolaire 2025-2026

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a autorisé le renouvellement de l'entente Retraités pour 2025-2026. En plus des bonifications pour le personnel enseignant retraité, la FSE-CSQ a obtenu un financement additionnel pour des mesures liées à l'accompagnement, au mentorat et à la formation du personnel en insertion professionnelle légalement qualifié ou non légalement qualifié.

Pour 2025-2026, l'entente Retraités comporte les dispositions suivantes :

1. Reconstitution de la rémunération de la **suppléance** (ou à taux horaire ou à la leçon) à **1/1000 de son échelon** (clause 6-5.03);
2. Reconstitution de la **prime de 12,5 % pour les contrats** (E1, E2 ou E3) en faisant passer la durée minimale du contrat de 3 mois à **1 mois**;
3. **Exclusion** des personnes retraitées du **régime d'assurance** de Beneva pour les contrats donnés à compter du **15 septembre 2025**. Afin d'éviter certains problèmes d'application, les

personnes retraitées qui commencent un contrat avant la date d'exclusion des assurances Beneva prévue à l'entente demeureront couvertes par les assurances Beneva pour toute la durée de leur contrat.

Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale



FONDS
de solidarité FTQ

+ 30%*
d'économies d'impôt

REER
conventionnel

REER+
au Fonds

COTISER AU REER+ PEUT ÊTRE 30%* PLUS PAYANT.

En plus de bénéficier d'une retraite avantageuse, investir au Fonds contribue au maintien d'emplois de qualité au Québec.

Cotiser maintenant
reerplus.com

Pour plus d'informations concernant l'offre de produits du Fonds de solidarité FTQ, contactez un responsable local (RL) de votre section locale.

* La souscription d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1500 \$ par année d'imposition, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veuillez lire le prospectus avant de souscrire des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site www.fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Un Arbre – Une Vie Projet Une Pierre – Deux coups

Créer un héritage durable
pour les générations futures

Ce projet offre la possibilité de commander des semences d'arbres pour un projet scolaire, favorisant un milieu de vie sain tout en contribuant à lutter contre les changements climatiques. Les jeunes peuvent s'impliquer dans la production et la plantation d'arbres et agir concrètement pour l'environnement.

Nous vous invitons à consulter le lien suivant pour connaître la procédure : [Un Arbre – Une Vie – Destination Princeville.](#)



ÉCHELLES SALARIALES ET TAUX APPLICABLES AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

(poste et contrat)

Échelon	À compter du 141e jour de 2024-2025	À compter du 141e jour de 2025-2026	À compter du 141e jour de 2026-2027
1	52 799	54 119	56 013
2	56 326	57 734	59 755
3	61 602	63 142	65 352
4	64 032	65 633	67 930
5	66 558	68 222	70 610
6	69 182	70 912	73 394
7	71 910	73 708	76 288
8	74 745	76 614	79 295
9	77 695	79 637	82 424
10	80 757	82 776	85 673
11	82 517	84 580	87 540
12	86 025	88 176	91 262
13	89 682	91 924	95 141
14	93 492	95 829	99 183
15	97 464	99 901	103 398
16	102 857	105 432	109 121

TRAITEMENT DU PERSONNEL À LA LEÇON

Périodes concernées	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans ou plus
À compter du 141e jour de 2024-2025	72,91 \$	80,46 \$	85,35 \$	93,08 \$
À compter du 141e jour de 2025-2026	74,73 \$	82,47 \$	87,48 \$	95,41 \$
À compter du 141e jour de 2026-2027	77,35 \$	85,36 \$	90,54 \$	98,75 \$

CES TAUX SONT POUR DES PÉRIODES DE 45 À 60 MINUTES D'ENSEIGNEMENT.

L'enseignante ou l'enseignant à la leçon, dont les périodes sont de moindre durée que 45 minutes ou de durée supérieure à 60 minutes, est rémunéré comme suit: pour toute période inférieure à 45 minutes ou supérieure à 60 minutes, le taux est égal au nombre de minutes divisé par 45 et multiplié par le taux horaire prévu ci-dessus selon sa scolarité reconnue.

Exemple:

Pour une période de 75 minutes: $\frac{75}{45}$ X taux

TRAITEMENT DU PERSONNEL À TAUX HORAIRE

Périodes concernées	Non légalement qualifié (NLQ) 1/1000e éch. 8*	Légalement qualifié (LQ) 1/1000e éch. 10*
À compter du 141e jour de travail de 2024-2025	74,74 \$	80,75 \$
À compter du 141e jour de travail de 2025-2026	76,61 \$	82,77 \$
À compter du 141e jour de travail de 2026-2027	79,29 \$	85,67 \$

***Cette rémunération correspond à une période assignée de 60 minutes d'enseignement et est ajustée au prorata de la durée.**

Les taux prévus comprennent le paiement des jours fériés et la rémunération inclut tout ce qui découle du travail assigné (préparation et correction liées à la période, l'ouverture du local, le temps d'attente, etc.).

TRAITEMENT DU PERSONNEL EN SUPPLÉANCE*

Périodes concernées	Non légalement qualifié (NLQ) 1/1000e éch. 1	Légalement qualifié (LQ) 1/1000e éch. 3
À compter du 141e jour de 2024-2025	52,79 \$	61,60 \$
À compter du 141e jour de 2025-2026	54,11 \$	63,14 \$
À compter du 141e jour de 2026-2027	56,01 \$	65,35 \$

***Cette rémunération correspond à une période de suppléance assignée de 60 minutes et est ajustée au prorata de la durée de la tâche éducative de l'enseignante ou l'enseignant remplacé(e).**

Les taux prévus comprennent le paiement des jours fériés et la rémunération inclut tout ce qui découle du travail assigné (tâches comme la préparation et la correction liées à la période, ouverture du local, temps d'attente / pause et récréation des élèves).

La surveillance de l'accueil et des déplacements est également rémunérée.

La suppléante ou le suppléant occasionnel(le) qui se rend à l'école pour effectuer de la suppléance à la demande du Centre de services reçoit, au minimum, le taux prévu pour 60 minutes de travail.

Après 10 jours ouvrables consécutifs d'absence d'un(e) enseignant(e) en poste ou à contrat, le Centre paie, à la suppléante ou le suppléant qui effectue le remplacement durant ces 10 jours, le traitement qu'elle ou il recevrait si elle ou il était enseignant(e) en poste ou à contrat selon le cas. Ce traitement est basé sur son échelle de traitement et compte à partir de la 1re journée de suppléance.

Cueillette sélective – Procédurier

Goupilles de canettes, attaches à pain (plastique et carton)
et capsules de bière



Une communauté à l'œuvre

Principe : détourner de l'enfouissement des produits recyclables tout en soutenant l'atteinte d'objectifs en pédiatrie par le biais de la Fondation À Notre Santé et en soutien à l'éducation.

Établissements participants :

- Tous les établissements scolaires ont droit à 2 contenants pour chacun des produits recueillis;
- Le contenant et son couvercle doivent être identifiés de la façon suivante : indiquer le contenu, le nom et/ou le numéro de l'établissement;
- Pour obtenir des contenants, communiquer avec Mme Brigitte Savoie, 819 758-3105 # 824511 ou par courriel maintenance@cssbf.gouv.qc.ca.

Transport :

- L'établissement scolaire informe Mme Brigitte Savoie par courriel maintenance@cssbf.gouv.qc.ca qu'il a des contenants à expédier et le commissionnaire va les cueillir et les acheminer au point de chute (Le boisé, quai #1). C'est la raison pour laquelle l'établissement possède à son nom deux contenants pour chacun des produits; pendant que l'un circule, on utilise l'autre.
- Une fois vidés de leur contenu, le commissionnaire voit à les rapporter à l'établissement.

Points de chute : **Il est important de mentionner que les entreprises partenaires, nos recycleurs, voient à faire parvenir l'argent directement à la Fondation À Notre Santé.*

1. Quai #1, École secondaire Le boisé

- Les contenants pleins y sont déposés et repris par le commissionnaire pour les rapporter une fois vidés aux établissements participants.
- Les attaches à pain sont décontaminées (triées) par le CRDI, car certains lots renferment des objets ou produits qui ne sont pas recueillis ou qui sont mêlés (exemple : goupilles de canettes avec attaches à pain et/ou capsules de bière. **Il s'agit d'une cueillette sélective.**
- Ensuite, les attaches à pain sont temporairement entreposées au garage municipal de Princeville.

2. Centre Communautaire d'Arthabaska

3. O.R.A.S.S.E.

4. O.R.A.P.É. (Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable)

5. Le Support

C'est ainsi que nous arrivons à dévier de l'enfouissement des tonnes de matières tout en faisant de l'ERE (éducation relative à l'environnement) et nous en faisons bénéficier les services de pédiatrie de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska en fournissant les fonds nécessaires à la Fondation À Notre Santé pour l'achat d'équipements dont la valeur peut varier entre 1 000 et 1 500 \$.